

Un prix de l'économie sociale qui a du chien

Fin novembre 2017 ont été décernés les 24^e prix d'Economie sociale coopérative et solidaire, qui récompensent des entreprises porteuses de valeurs alternatives et collectives. Parmi les lauréats figurait une entreprise de presse d'un type inédit, la coopérative Médor, à l'origine du magazine du même nom.

L'objectif de ce prix: «mettre en lumière des modèles économiques alternatifs répondant à des enjeux sociétaux au bénéfice de la collectivité»¹. Lancé en 1993 en hommage à Roger Vanthournout, initiateur de l'ASBL Quelque Chose à Faire (QCAF)² – une organisation visant «l'insertion sociale et professionnelle des stagiaires par l'apprentissage d'un métier du bâtiment sur des chantiers réels» –, ce prix a été décroché par SMart en 2007³. Plusieurs des compagnons de route de SMart l'ont également reçu, notamment DynamoCoop en 2016⁴.

Aujourd'hui, le comité organisateur du prix s'est élargi; aux côtés de QCAF, on retrouve l'agence-conseil AGES⁵, le groupe financier coopératif CERA⁶, la coopérative de crédit social CREDAL⁷ et la fédération d'entreprises d'économie sociale SAW-B⁸.

25000€ POUR SOUTENIR UN SECTEUR ÉMERGENT

La dotation du prix est relativement élevée: quatre entreprises reçoivent chacune un prix de 6000€ et un étudiant d'une faculté francophone reçoit un prix de 1000€ pour son mémoire autour d'un thème en relation avec l'économie sociale.

En termes pratiques, les entreprises doivent compléter un dossier de candidature, qui est analysé par les organisateurs selon l'approche du réseau EMES⁹. Celle-ci comprend trois ensembles d'indicateurs, économiques, sociaux et de gouvernance. En découlent neuf critères qui «servent de points de repère, de boussole pour décrire l'entreprise, comme un idéal type d'entreprise. L'organisation ne doit pas remplir nécessairement ces neuf critères mais doit démontrer qu'elle s'en approche»¹⁰. Deux jurys distincts se succèdent dans cette analyse; les candidatures retenues sont ensuite analysées sous le prisme financier par la coopérative de crédit social CREDAL.

D'abord imaginé pour récompenser «des initiatives menées en Wallonie et à Bruxelles pour la promotion de l'économie sociale et de l'emploi des personnes peu qualifiées»¹¹, le prix Roger Vanthournout a évolué avec le temps. En 2009, il a ainsi été renommé «Prix de l'Economie sociale» afin de mettre les projecteurs sur ce secteur dynamique et émergent.

¹ http://prixdeleconomiesociale.be/Presse/2017/COMMUNIQUE_DE_PRESSE_2017.docx

² <https://www.qcaf.be/>

³ <https://pro.guidesocial.be/actus/actualites/smart-et-phare-pyramides-de-l-annee.html>

⁴ <http://www.dynamocoop.be/dynamocoop-laureat-en-economie-sociale/>

⁵ <http://www.creation-projet.be/>

⁶ <https://www.cera.be/>

⁷ <http://www.credal.be/>

⁸ <http://www.saw-b.be/spip/index.php>

⁹ http://www.socioeco.org/bdf_organisme-112_fr.html#type_ANL_plusieurs

¹⁰ http://prixdeleconomiesociale.be/Presse/2017/DOSSIER_DE_PRESSE_AAC_2017.PDF

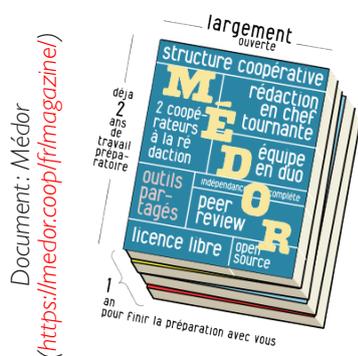
¹¹ <http://prixdeleconomiesociale.be/>

MÉDOR, L'ÉVIDENCE COOPÉRATIVE

Cette année, quatre entreprises très différentes ont été primées, parmi lesquelles trois coopératives :

- Community land trust Bruxelles¹², un groupement d'associations, de citoyens et de militants, réunis pour chercher « une réponse concrète et durable à la crise du logement » à Bruxelles,
- Brucoop¹³, une coopérative de travailleurs indépendants développée au sein de la coopérative DIES¹⁴,
- Coopeos scrl¹⁵, une coopérative citoyenne ayant pour but de solutionner les problèmes liés aux énergies fossiles, aux déchets et aux modèles d'entreprises excluants,
- Médor¹⁶, une coopérative fondée en 2015 et porteuse du projet de presse éponyme.

Ce dernier lauréat a opté pour le modèle coopératif afin d'aller à contre-pied du « média organisé de façon pyramidale » et pour éviter d' « assimiler le lecteur à un simple consommateur »¹⁷. Contrairement à la plupart des médias belges, Médor n'est donc pas édité par un groupe privé, mais par une coopérative à finalité sociale (SCRL-FS). Pour rendre le projet possible, les 19 fondateurs¹⁸ ont fait appel au financement participatif, en lançant fin 2014 une campagne de collecte sur la plateforme KissKissBankBank¹⁹. Résultat, pas moins de 213 personnes ont mis la main au portefeuille, permettant à Médor de thésauriser 10750€ pour assurer son lancement. Au-delà de l'aspect financier, opter pour le statut de coopérative, c'était également une manière de « garantir [leur] indépendance » précise Laurence Jenard, responsable administrative de Médor.



Du côté de la gouvernance de la coopérative, Médor a souhaité créer « une structure collaborative où chaque citoyen, de l'abonné au journaliste, peut jouer un rôle »²⁰. En pratique, les coopérateurs – c'est-à-dire les personnes qui ont acquis une part du capital de la coopérative, au prix minimum de 20€ – peuvent participer à l'assemblée générale annuelle de la structure afin de voter les orientations stratégiques et les nouveaux chantiers²¹ du journal, consulter et valider les comptes annuels²², se présenter en tant que candidat lors du renouvellement du conseil d'administration ou, s'ils le souhaitent, s'investir concrètement dans la promotion

¹² <https://communitylandtrust.wordpress.com/2017/12/05/une-nouvelle-recompense-pour-le-community-land-trust-bruxelles/>

¹³ <http://dies.be/wp-content/uploads/2017/08/BRUCOOP-etat-des-lieux-15-08-2017.pdf>

¹⁴ <http://dies.be/>

¹⁵ <http://coopeos.be/index.php/2017/12/06/coopeos-laureat-du-prix-de-leconomie-sociale-2017/>

¹⁶ <https://medor.coop/fr/>

¹⁷ <https://www.kisskissbankbank.com/medor-le-trimestriel-cooperatif-belge-enquetes-et-recits>

¹⁸ <https://medor.coop/fr/magazine/>

¹⁹ <https://www.kisskissbankbank.com/medor-le-trimestriel-cooperatif-belge-enquetes-et-recits>

²⁰ <https://medor.coop/fr/cooperatif/>

²¹ A titre d'exemple, nouveaux chantiers 2017-2018 débattus lors de l'assemblée générale du 10 juin 2017: <https://medor.coop/nuage/index.php/s/kRSTpZnaoQ5s8YF#pdfviewer>

²² A titre d'exemple, plan financier approuvé lors de l'AG du 10 juin 2017: <https://medor.coop/nuage/index.php/s/CcML879Ih19Uwfs#pdfviewer>

du projet. Aux côtés des coopérateurs, cinq entités assurent la gestion de Médor: les fondateurs, le comité de rédaction, le conseil d'administration, l'assemblée générale et le pôle entreprise. Le comité de rédaction, composé des 19 fondateurs et de quelques collaborateurs extérieurs, est totalement indépendant du conseil d'administration, composé de son côté de quatre fondateurs et de trois personnes élues par les coopérateurs lors des assemblées générales.

A l'instar de ce qui se passe chez SMart²³, la forme juridique de SCRL-FS garantit notamment qu'aucun des fondateurs ou des coopérateurs de Médor ne s'est engagé dans l'aventure avec un but d'enrichissement personnel. «*Le choix de la coopérative s'est posé comme une évidence pour les 19 fondateurs de Médor: c'était la manière la plus simple de traduire les valeurs de notre média – transparence, démocratie et solidarité – dans notre forme juridique*», explique Laurence Jenard.

Autre caractéristique de ce type de structure: les dividendes éventuels sont limités à 6% par an. Le respect de ces différentes exigences est avalisé par le Conseil national de la Coopération²⁴, qui fournit aux SCRL-FS un agrément²⁵. Chez Médor, les dividendes ne sont de toute façon pas d'actualité: le trimestriel embauche deux équivalents temps plein et parvient à payer «*convenablement*» ses collaborateurs, mais reste «*fragile*» selon Laurence Jenard.

UN OVNI DANS LE PAYSAGE MÉDIATIQUE BELGE

Médor a pour but social, comme spécifié dans ses statuts, «*la création, publication et diffusion d'une revue consacrée aux enjeux de société de manière large*», le tout en attachant «*une importance particulière au travail d'écriture, de recherche, ainsi qu'au processus de fabrication de l'information*». Le résultat concret, c'est un trimestriel d'enquêtes et de récits vendu à Bruxelles et en Wallonie à environ 7500 exemplaires par numéro, dont la neuvième livraison vient de rejoindre les kiosques.

Pour ce véritable ovni – aux côtés de son concurrent 24h01²⁶ – du paysage médiatique belge, le prix de l'Economie sociale coopérative et solidaire représente la reconnaissance d'un engagement en faveur de «*la convivialité, la solidarité et la coopération (. . .), à une époque où l'isolement et la précarité du freelance renforcent la concurrence, l'épuisement et les coups bas*»²⁷. Il y a fort à parier qu'il ne fera qu'encourager la rédaction de Médor à poursuivre dans la voie d'une «*réflexion sur l'organisation du travail, l'impact environnemental de l'activité économique, l'égalité hommes-femmes et la mobilisation citoyenne*»²⁸. «*Au-delà du prix en lui-même, le fait de compléter le dossier de candidature au prix nous a permis de réfléchir en profondeur et de prendre du recul par rapport à notre manière de fonctionner*», ajoute Laurence Jenard.

²³ <http://smartbe.be/media/uploads/2017/01/Statuts-SMart-Coop-FR.pdf>

²⁴ http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/Commissions_et_organes_consultatifs/Conseil_National_Cooperation/#.VlyTaXtQS2w

²⁵ http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/Creer/structurer_projet/formes_societes/Societes_cooperatives/Agrement_societes_cooperatives/#.WjE3KLSdXVo

²⁶ <http://www.24h01.be/>

²⁷ <https://medor.coop/fr/article/medor-laureat-du-prix-de-leconomie-sociale/>

²⁸ Ibid

Ce fonctionnement original avait déjà été récompensé en amont, par l'attribution du prix Crédal Impact+ en 2014²⁹. Remis à un projet belge actif à Bruxelles ou en Wallonie, engagé dans une dynamique forte de développement durable ou de service à la collectivité, ce prix consiste en une prise de participation de 1000€ dans le capital.

Avec les 6000€ décrochés grâce au prix de l'Économie sociale coopérative et solidaire, Médor dit vouloir «*investir encore davantage dans son important chantier rédactionnel*»³⁰. À l'heure actuelle, Laurence Jenard ne peut en dire plus mais confirme que la somme sera investie directement dans le rédactionnel, avec un projet qui devrait accroître l'implication des lecteurs.

Solange DE MESMAEKER

DÉCEMBRE 2017

SOURCES ET RESSOURCES

Collectif, *Le métier de journaliste. De la précarisation à la recherche de nouveaux moyens d'action*, Ed. SMart, Les Cahiers, 2015

²⁹ <http://www.credal.be/node/387>

³⁰ <https://medor.coop/fr/article/medor-laureat-du-prix-de-leconomie-sociale/>